

Incarnation des valeurs de Terex

LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET DE CONDUITE DE TEREX



Message de John Garrison

Chèr(e)s collègues,

J'espère que vous êtes aussi fiers que moi de travailler dans cette brillante entreprise qui place le client au premier plan. Si je suis aussi fier de Terex, c'est notamment grâce à notre engagement inébranlable à l'égard des valeurs de la **Méthode Terex. La Méthode Terex** constitue le fondement de notre activité et guide nos services de fourniture d'équipements et de pièces de pointe, dans l'optique de maximiser la durée de disponibilité pour les clients et de leur offrir un formidable retour sur investissement.

Toutefois, la rentabilité ne fait pas tout ; nous devons agir de façon intègre, en respectant les autres et en nous conformant aux lois et réglementations qui nous régissent. Tout manquement à ce principe est inacceptable. Un comportement déontologique passe avant tout : avant les bénéfices, les ventes ou tout autre critère de réussite commerciale.

Ce code de déontologie et de conduite reflète parfaitement notre vision et les engagements que nous prenons, en tant que société respectueuse de l'éthique et des lois. Je vous demande donc de le lire attentivement, de le respecter et de le garder à portée

de main pour pouvoir vous y référer régulièrement. Il est certes impossible de couvrir dans un seul ouvrage toutes les situations que vous êtes susceptibles de rencontrer chez Terex, mais vous trouverez dans ce code de précieux conseils sur de très nombreuses questions déontologiques, commerciales et juridiques.

Vous devez avant tout faire preuve de bon sens. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander de plus amples conseils. De nombreuses ressources sont à votre disposition. Vous pouvez notamment contacter votre responsable ou votre direction, un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois**, votre **défenseur des pratiques commerciales**, votre représentant(e) des ressources humaines ou **le service d'assistance téléphonique de Terex**.



John L. Garrison, Jr.
Président du conseil d'administration
Président-directeur général



« Ce code de déontologie et de conduite reflète parfaitement notre vision et les engagements que nous prenons, en tant que société respectueuse de l'éthique et des lois. »

Notre objectif

Aider à améliorer des vies partout dans le monde.

Notre mission

Apporter à nos clients des machines et produits industriels, des solutions qui favorisent la productivité et le retour sur investissement.

Notre vision

Clients : nous voulons représenter, selon nos clients, la société la plus réactive par rapport à leurs besoins.

Finances : nous voulons être la société la plus rentable de notre industrie, en termes de retour sur le capital investi.

Membres d'équipes : nous voulons représenter, selon nos membres d'équipes, le lieu de travail le plus sûr et le plus agréable de notre secteur.



LA MÉTHODE TEREX

Nos valeurs



Intégrité

Honnêteté, éthique, transparence et responsabilité

- Nous ne ferons pas passer le profit avant l'intégrité.
- Nous faisons preuve de transparence dans toutes nos transactions commerciales.
- Nous sommes responsables envers nos membres d'équipes, nos clients et nos actionnaires de la réalisation de nos objectifs, tout en protégeant notre actif et notre réputation.



Respect

Sécurité, santé, travail d'équipe, diversité, inclusion et performance

- Nos membres d'équipes travaillent dans un cadre sécurisé ne présentant aucun risque pour leur santé.
- Nous traitons tout le monde avec dignité et respect.
- Nous accordons de la valeur aux différentes pensées, origines et cultures.
- Nous voulons perfectionner nos membres d'équipes.



Amélioration

Qualité, systèmes de résolution des problèmes, culture de l'amélioration permanente et collaboration

- Nous recherchons en permanence des méthodes nouvelles et optimisées, favorisant l'élimination du gaspillage et notre constante amélioration.
- Nous prônons une approche orientée sur l'avenir et nous fixons des objectifs ambitieux.
- Nous travaillons en équipe au-delà des frontières.



Leadership au service des autres

Service des autres, humilité, authenticité et conduite par l'exemple

- Nous cherchons à répondre aux besoins de nos clients, des investisseurs et de nos membres d'équipes.
- Nous alimentons une culture de « chaîne de soutien » et non de « chaîne de commandement ».
- Nous demandons ce que nous pouvons faire pour aider.



Courage

Volonté de prendre des risques, responsabilité, action et autonomie

- Nous avons le courage, sur le plan personnel et professionnel, de faire ce qu'il faut et de prendre des risques qui peuvent nous faire gagner, mais aussi échouer de temps en temps.
- Nous prenons des décisions et nous agissons.
- Nous ne réprimandons jamais ceux qui échouent, mais uniquement ceux qui n'apprennent pas.



Civismisme

Responsabilité sociale et gestion de l'environnement

- Nous sommes de bons citoyens à l'échelle mondiale, nationale et locale.
- Nous savons gérer l'environnement et les communautés au sein desquelles nous opérons.
- Nous contribuons à faire du monde qui nous entoure un monde meilleur.

Sommaire

Introduction	5	La méthode Terex sur le marché et avec nos clients	16	Informations privilégiées et négociation des actions de Terex	28
Qui doit suivre le Code	5	Notre engagement envers la qualité et la sécurité des produits	16	Protection des biens de la société.....	29
Les responsabilités de la direction	6	Transactions équitables.....	17	Protection des droits de propriété intellectuelle	30
Prendre les bonnes décisions	7	Antitrust et concurrence loyale	17	Protection des informations confidentielles des entreprises	30
Violations du Code	7	Transactions et relations avec les fournisseurs.....	18	Informations sur les concurrents	31
La Méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations	8	Gestes de courtoisie commerciale (cadeaux, repas, divertissements, voyages et hébergements).....	18	Systèmes de communication et d'information	32
La politique de la « porte ouverte »	8	Interdiction de toute forme de corruption	20	Confidentialité et protection des données	32
Où obtenir de l'aide.....	9	Interdiction de toute forme de blanchiment d'argent	21	La méthode Terex avec nos gouvernements et nos communautés	33
Contacter le service d'assistance téléphonique de Terex	9	Contrôle des exportations, restrictions commerciales et sanctions économiques	21	Respect des lois.....	33
Interdiction formelle des représailles	10	La méthode Terex au sein de notre société et avec nos actionnaires	24	Droits de l'homme.....	34
La Méthode Terex sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes	11	Comptabilité, rapports financiers et contrôles internes.....	24	Environnement	34
Santé et sécurité	11	Coopération dans le cadre des enquêtes, des investigations et des contrôles internes et externes	26	Soutien et implication auprès des communautés	35
Diversité, équité et inclusion	13	Fraude et fausses déclarations.....	26	Dons, parrainages et contributions caritatives.....	36
Discrimination et traitement équitable.....	14	Tenue des registres	26	Activités et contributions politiques	36
Harcèlement, intimidation et violence sur le lieu de travail	14	Conflits d'intérêts	27	Index	37
Consommation de drogue ou d'alcool.....	15				
Comportement individuel, y compris sur les réseaux sociaux	15				
Médias et enquêtes publiques	15				

Introduction

Notre code de déontologie et de conduite (le « Code ») définit les normes d'intégrité et de comportement responsable qui s'appliquent à chaque personne travaillant chez Terex ou représentant notre société. L'intégrité est à nos yeux un élément essentiel à notre réussite, dont la responsabilité n'incombe pas seulement à notre Président-directeur général et à nos cadres supérieurs, mais aussi à chaque membre d'équipe de Terex.

Le Code est divisé en cinq (5) parties.

La Méthode Terex :

- pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations
- sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes
- sur le marché et avec nos clients
- au sein de notre société et avec nos actionnaires
- avec nos gouvernements et nos communautés

Le Code est disponible en ligne sur le **site Intranet de Terex** et sur Internet, sur **www.terex.com**. Toutes les politiques et lignes directrices indépendantes mentionnées dans le Code sont en lien avec le **site Intranet de Terex**, où vous pourrez les consulter. Vous pouvez également les obtenir auprès de votre responsable.

Qui doit suivre le Code

Tous les membres d'équipes de Terex Corporation, ses filiales et ses coentreprises à participation majoritaire (la « Société » ou « Terex ») et les membres du conseil d'administration de Terex Corporation sont tenus de lire attentivement le Code, de s'y conformer et de signaler à la société toute violation du Code. Les membres d'équipes incluent toutes les personnes employées par la société.

Tous les prestataires et consultants travaillant pour Terex, ainsi que toute autre personne pouvant être temporairement amenée à travailler pour Terex ou à fournir des services à la société, sont tenus de respecter le Code dans le cadre de tout travail ou service effectué au nom de Terex. Terex ne se servira en aucun cas d'un tiers pour contourner ses valeurs ou les normes décrites dans le Code.



« Faites toujours preuve de bon sens en affaires et évitez de donner ne serait-ce que l'impression d'un comportement déplacé. »

Terex se réserve le droit de modifier ou de réviser ce Code à tout moment, avec ou sans avertissement, selon les lois applicables. Veuillez noter que ce Code ne mentionne pas toutes les politiques et directives applicables à chaque membre d'équipe de Terex ou à chaque membre du conseil d'administration de Terex Corporation.

Les responsabilités de la direction

Les responsables de Terex, qui incluent les membres d'équipes occupant des postes de responsables et de directeurs, ainsi que tous les membres ayant des responsabilités d'encadrement, sont tout particulièrement tenus d'instaurer une culture d'intégrité sans faille, des pratiques commerciales déontologiques et un sens de l'engagement envers la **Méthode Terex**.

Ils doivent montrer l'exemple et donner un ton de respect absolu. Les responsables de Terex ne peuvent ignorer une quelconque violation du Code, avérée ou potentielle, portée à leur connaissance ; ils se doivent de signaler toutes les violations avérées ou potentielles du Code, de toute politique de Terex ou de la loi à leurs supérieurs, à leur **défenseur des pratiques commerciales**, à un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois** ou à un avocat du **service juridique de Terex**. Pour savoir plus précisément à qui faire part de vos préoccupations et à qui signaler des violations, consultez le **Guide de remontée des problèmes à l'intention des responsables** de Terex.

Les membres d'équipes de Terex ne doivent en aucun cas enquêter sur des violations avérées ou potentielles du Code, des politiques de Terex ou de la loi, excepté s'ils y sont expressément autorisés comme prévu par le **Guide de remontée des problèmes à l'intention des responsables**.



Les responsables sont particulièrement tenus d'instaurer une culture d'intégrité sans faille, des pratiques commerciales déontologiques et un sens de l'engagement envers la **Méthode Terex**.

Catégories des problèmes à faire remonter aux responsables

CATÉGORIE	SITUATIONS/EXEMPLES	À SIGNALER À/AU
Problèmes de non-respect des lois au niveau de la société	Fraude, corruption, questions de comptabilité, blanchiment d'argent	Responsable de la déontologie et du respect des lois Directeur/rice de la déontologie et du respect des lois Responsable des affaires juridiques Directeur/rice financier(e)
Problèmes concernant la santé, la sécurité et l'environnement au sein de Terex	Problèmes de sécurité ou environnementaux	Directeur/rice principal(e) de la santé, la sécurité et l'environnement à l'échelle mondiale
Problèmes locaux de non-respect des réglementations commerciales	Violation potentielle du Code de déontologie et de conduite de Terex, à condition qu'il n'y ait pas d'implications pour la réputation ou les finances susceptibles d'excéder l'équivalent de 1 000 \$.	Direction locale Ressources humaines Responsable financier(e) local(e) Défenseurs des pratiques commerciales
Problèmes de RH	Discrimination Intimidation Autres problèmes liés aux ressources humaines (p. ex. harcèlement sexuel, usage abusif du site Internet de la société)	Direction locale Ressources humaines
Questions d'ordre général	Comment utiliser le code de déontologie et de conduite de Terex Comprendre nos politiques en matière de déontologie et de respect des lois (p. ex. questions à propos de notre politique interdisant les représailles) Comment utiliser le service d'assistance téléphonique de Terex et demandes concernant notre procédure d'enquête	Membre de l'équipe déontologie et respect des lois Direction locale Ressources humaines Défenseurs des pratiques commerciales
Représailles	Tout problème de représailles réel ou potentiel, y compris tout type de mesures disciplinaires, de discrimination ou de désavantage à l'encontre d'un(e) employé(e), ou tout type de comportement défavorable à l'égard d'un membre d'équipe ayant fait part de préoccupations/d'une allégation.	Responsable de la déontologie et du respect des lois Vice-président(e) du groupe en charge des ressources humaines
Avis juridiques émanant de tiers	Tout type de notification écrite, de plainte, d'allégation, etc. concernant une action en justice adressée par un tiers, comme un cabinet d'avocats ou un service administratif (p. ex. courrier menaçant de poursuites, courrier informant la société d'un non-respect d'une loi ou d'une réglementation)	Un avocat du service juridique de Terex

Prendre les bonnes décisions

Si vous avez un doute concernant les modalités d'application du Code, des politiques centrales et locales ou de **la Méthode Terex**, posez-vous les questions suivantes :

- 1 Cette action est-elle légale ?
- 2 Cette action respecte-t-elle les valeurs de **la Méthode Terex** ?
- 3 Serais-je fier(e) de lire des commentaires sur mes actions, ou sur celles d'autres membres d'équipes, dans un journal ? Qu'en penseraient ma famille, mes amis, mon responsable ou mes collègues de travail ?
- 4 Est-ce que j'agis de façon responsable ? Est-ce bon pour l'entreprise et pour la réputation de la société ?

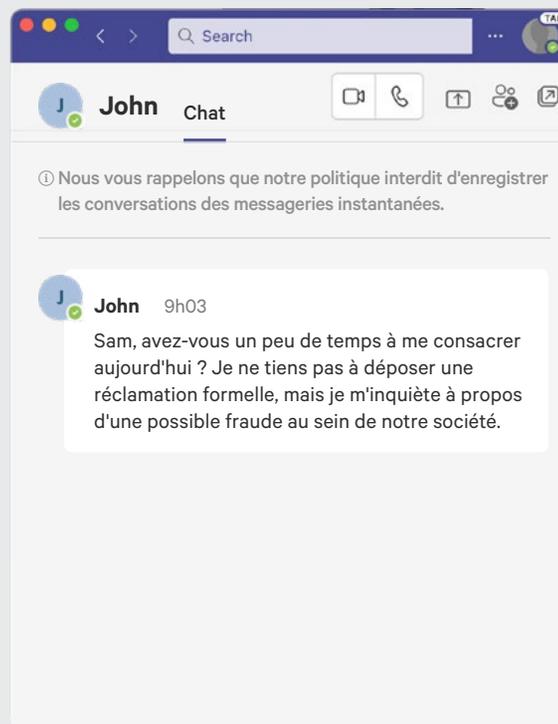
Si vous répondez « Non » à l'une de ces questions, abstenez-vous. Si vous avez toujours un doute, consultez le point intitulé *La Méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations* dans la première partie de ce Code.

Violations du Code

Le non-respect du Code peut entraîner une procédure disciplinaire, allant jusqu'au licenciement. Terex pourra, à sa discrétion, prendre d'autres mesures appropriées, comme la mise en place d'une formation ou la révision des politiques et procédures. Terex pourra mettre fin aux services de tout prestataire, consultant et autre personne amenée à travailler pour Terex ou à fournir des services à la Société qui ne respecterait pas le Code.



Testez vos connaissances



LA MÉTHODE TEREX

Pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations

La mise en place d'un environnement franc et protecteur contribue à faire de Terex un lieu de travail qui offre un soutien. La partie qui suit, intitulée *La Méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations*, a pour but de veiller à ce que nos membres d'équipes osent exprimer leurs opinions, leurs idées, leurs questions et leurs préoccupations. Il nous semble important d'offrir à nos membres d'équipes différentes solutions pour obtenir de l'aide et un soutien.

La politique de la « porte ouverte »

Terex a instauré une culture ouverte, dans laquelle les membres d'équipes n'ont pas peur de demander des conseils ou de faire part de leurs préoccupations et ne craignent pas de subir des représailles. Toutes les questions et préoccupations sont prises au sérieux et seront traitées immédiatement.



Où obtenir de l'aide

Terex met plusieurs ressources à la disposition des membres d'équipes ayant des préoccupations ou des doutes sur la façon d'évaluer ou de résoudre une situation :

Votre responsable : dans la plupart des cas, c'est le meilleur moyen d'avoir une réponse à vos questions et de résoudre vos problèmes et vos préoccupations.

La direction locale : si vous ne pouvez pas faire part de vos questions ou préoccupations à votre responsable, parlez à un membre de votre direction locale.

Défenseur des pratiques commerciales : votre **défenseur des pratiques commerciales** local peut vous aider à résoudre vos problèmes et vos préoccupations concernant des questions de pratiques commerciales ou à trouver la personne qui saura répondre à vos questions.

Ressources humaines : votre représentant(e) des ressources humaines peut vous aider à résoudre vos problèmes et vos préoccupations dans ce domaine ou vous aider à trouver la personne qui saura répondre à vos questions.

Équipe déontologie et respect des lois de Terex : les membres de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** sont une ressource que vous pouvez contacter si vous avez une question ou des préoccupations, si vous soupçonnez une violation de ce Code, de la loi ou des politiques de Terex, ou si vous ne savez pas à qui vous adresser pour trouver de l'aide.

Le service d'assistance téléphonique de Terex : le **service d'assistance téléphonique de Terex** est une ressource confidentielle disponible 24h sur 24, 7 jours sur



7, à qui vous pouvez poser des questions ou faire part de préoccupations. Vous pouvez le contacter à l'aide du QR code mobile, par téléphone ou en effectuant un signalement en ligne sur l'un des sites indiqués ci-dessous :

CONTACTER LE SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DE TEREX

QR Code	
Par téléphone	Cliquez ici pour trouver votre numéro
Effectuer un signalement en ligne	Site Intranet de Terex, www.terex.com ou www.ethicspoint.com .

Contacter le service d'assistance téléphonique de Terex

Le service d'assistance téléphonique de notre société est géré par un tiers indépendant et assuré par des spécialistes formés parlant plusieurs langues, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Toute personne contactant le **service d'assistance téléphonique de Terex** peut choisir de rester anonyme et nous respecterons et honorerons ce choix ; nous vous encourageons cependant à communiquer votre nom, car cela permet de résoudre les problèmes plus rapidement. Nous pouvons vous assurer que lorsque vous contactez le **service d'assistance téléphonique de Terex**, les informations que vous communiquez ne sont en aucun cas transmises à votre responsable, à votre directeur/rice général(e)/responsable du site ni à aucun autre membre d'équipe mentionné dans votre signalement. Seuls quelques membres au niveau central de Terex, comme les membres de **l'équipe déontologie et respect des lois** et le/la **responsable du service juridique**, reçoivent les informations communiquées au **service d'assistance téléphonique**. Tous les faits signalés au **service**

d'assistance téléphonique de Terex sont examinés et font l'objet d'une enquête.

Si vous vous trouvez dans un pays où l'utilisation des services d'assistance téléphonique anonymes est limitée par les lois locales régissant la confidentialité, certaines restrictions peuvent s'appliquer en ce qui concerne les questions que vous êtes autorisé(e) à poser au **service d'assistance téléphonique de Terex**. C'est pourquoi le **service d'assistance téléphonique de Terex** a été configuré de sorte à n'accepter que les signalements qui respectent les lois locales régissant la confidentialité. Si



Questions-réponses

J'ai adressé un signalement au service d'assistance téléphonique de Terex. Que dois-je faire ensuite ? Comment savoir si la société va donner suite ?



Testez vos connaissances

Je crains de subir des représailles pour avoir signalé un méfait. Comment savoir si mon/ma responsable se comporte vis-à-vis de moi d'une façon particulière qui pourrait nuire à ma carrière ? Les actes qui suivent sont-ils des signes de représailles ? Sélectionnez toutes les réponses possibles.

le point qui vous préoccupe ne fait pas partie de ce que la loi vous autorise à demander au **service d'assistance téléphonique de Terex**, nous vous invitons à contacter votre représentant(e) local(e) des ressources humaines, un membre de la direction ou un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois**.

Interdiction formelle des représailles

Nous nous efforçons de créer un environnement au sein duquel les membres d'équipes peuvent faire part de leurs questions ou de leurs préoccupations et prendre part à une procédure d'enquête sans avoir peur de subir des sanctions ou d'être réprimandés. Les mesures défavorables peuvent intervenir sous la forme de « représailles sévères » (licenciement, changement de poste, transfert ou rétrogradation). Terex ne tolérera pas non plus de « légères représailles » (supervision renforcée, traitement désagréable de la part des collègues, modification de la charge de travail ou des tâches ou exclusion de toute implication dans des fonctions sociales).

Notre politique interdisant strictement les représailles soutient notre engagement envers vous, membre d'équipe auquel nous attachons de la valeur, et envers **la Méthode Terex**. En échange de cet engagement, Terex attend de vous que tout signalement ou toute préoccupation qui, selon vous, justifie une enquête soit communiqué(e) en toute bonne foi. Tout membre d'équipe enfreignant notre politique d'interdiction des représailles fera l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à son renvoi, conformément aux lois applicables.

Si vous pensez que vous faites l'objet de représailles (y compris si vous soupçonnez votre responsable d'être impliqué(e) dans ces représailles), contactez le service des ressources humaines. Si cela vous gêne, plusieurs autres options s'offrent à vous, notamment le **service d'assistance téléphonique de Terex**. Celles-ci sont répertoriées page 9 du Code.

LA MÉTHODE TEREX

Sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes

Nous nous efforçons de représenter, selon nos membres d'équipes, le lieu de travail le plus sûr et le plus agréable de notre industrie. La partie qui suit, intitulée *La Méthode Terex sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes*, explique ce que nous attendons de chacun d'entre vous en termes de comportement individuel et de considération des autres.

Santé et sécurité

Votre sécurité est importante aux yeux de nombreuses personnes : votre famille, vos collègues de travail et votre communauté. Pour Terex, la sécurité est un mode de vie indiscutable, que vous soyez employés chez nous, que vous nous fournissiez, que vous utilisiez nos équipements ou que vous bénéficiiez de nos services. Tous les membres d'équipes s'attachent à atteindre notre cible « zéro blessure » et sont responsables les uns envers les autres de l'amélioration permanente de la sécurité. Nous

COMMENT LES MEMBRES D'ÉQUIPES ÉVITENT DE SE BLESSER SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Demander de l'aide
en cas d'inconfort



Ne pas forcer de
manière excessive



Manipuler les charges
avec précaution



Bien tenir
sur ses pieds



Éloigner les mains
et les doigts
des machines



Toujours porter
des gants



Suivre le travail
standard



Faire attention
aux objets qui
bougent



Et signaler les
accidents évités
de justesse



Votre sécurité est importante. Interrompez le travail si une situation vous semble dangereuse ou si vous ne pouvez pas respecter toutes les normes de sécurité, toutes les lois et toutes les réglementations qui s'appliquent à votre travail.

respectons toutes les lois relatives à la sécurité et nous estimons que celle-ci passe avant tout.

Nous reconnaissons que les tâches que nous effectuons et notre cadre de travail peuvent comporter certains risques pour la santé et la sécurité. Les membres d'équipes doivent connaître et respecter toutes les normes, les lois et les réglementations relatives à la sécurité qui régissent leur travail. Ils ne doivent jamais prendre de risques pouvant représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres dans le cadre de leur travail. Nous attendons également de chacun d'entre vous :

- **que vous interrompiez le travail** et demandiez de l'aide à votre supérieur(e) si le danger auquel vous êtes exposé(e) n'est pas sous contrôle ou si vous ne pouvez pas mettre en œuvre les **comportements de sécurité exigés par Terex**.
- **que vous signaliez** les accidents évités de justesse pour que les risques en question puissent à l'avenir être contrôlés.
- **que vous preniez la parole** lors des réunions consacrées à la sécurité et lors des réunions d'équipe pour faire entendre les préoccupations concernant la sécurité. que vous posiez des questions pour bien comprendre et que vous écoutiez le point de vue des autres.
- **que vous contribuiez** à la résolution des problèmes et à l'amélioration de la sécurité, que vous participiez activement aux formations et aux discussions, que vous partagiez vos connaissances sur la sécurité et que vous encouragiez une prise de conscience chez les autres.
- **que vous interveniez respectueusement** lorsque vous voyez un(e) collègue impliqué(e) dans une situation dangereuse et que vous lui suggériez des alternatives plus sûres. Si c'est à vous que des commentaires sont adressés, montrez-vous respectueux(se) dans votre réponse.



Questions-réponses

Comment savoir qu'une condition de travail est dangereuse ?

Faites part de toutes vos inquiétudes concernant la sécurité à votre responsable, à votre professionnel de la santé, de la sécurité et de l'environnement (« HSE »), à votre représentant(e) des ressources humaines ou à tout autre membre de la direction locale.

Diversité, équité et inclusion

Terex s'engage à recruter, à embaucher, à perfectionner et à conserver des effectifs diversifiés à tous les niveaux, partout dans le monde. À nos yeux, le lieu de travail le plus agréable est un lieu où la diversité sous toutes ses formes (sexe, orientation sexuelle, âge, race, origine ou identité nationale et croyances, entre autres) est

appréciée. Nous valorisons les talents, les compétences, les aptitudes, les cultures et les expériences uniques que nous apportent nos membres d'équipes. Cette richesse nous permet d'obtenir de solides résultats professionnels et favorise l'épanouissement personnel.

La diversité à elle seule ne suffit pas. Nous nous efforçons d'être justes et impartiaux dans nos décisions, en garantissant l'équité sur notre lieu de travail. Nous savons que la diversité sans inclusion est vouée à l'échec. Nous voulons un environnement auquel nos membres d'équipes ont le sentiment d'appartenir et qui les inspire. Nous formons nos dirigeants sur les comportements inclusifs et nous apportons un soutien à nos membres d'équipes à travers des programmes de mentorat. Nous sommes ravis de pouvoir proposer des **groupes d'affinité** à tous les membres d'équipes à travers le monde. Ces groupes offrent la possibilité aux membres d'équipes d'interagir, d'échanger des idées, de créer des réseaux, de s'entraider et de s'épanouir. Pour en savoir plus à ce sujet et savoir comment s'inscrire, consultez la **page du site Intranet de Terex consacrée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion**, ou contactez l'**équipe en charge de la diversité**.

En fin de compte, nous aspirons à être aussi diversifiés que les clients et les marchés que nous servons et que les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous pensons qu'en étant davantage diversifiés et en intégrant le plus de différences possible, nous pouvons nous imposer encore davantage sur le marché, renforcer notre capacité à innover, mieux répondre aux attentes de nos clients, accroître la valeur actionnariale et devenir un lieu de travail encore plus agréable pour nos membres d'équipes.

Discrimination et traitement équitable

Le lieu de travail le plus agréable doit fournir un cadre de travail positif au sein duquel chacun est traité avec respect, dignité et équité. Les discriminations et les représailles envers les membres d'équipes, quel qu'en soit le motif, ne seront en aucun cas tolérées. Nos relations professionnelles doivent refléter notre attachement à l'équité et au respect et nos actes



Nous aspirons à être aussi diversifiés que les clients et les marchés que nous servons et que les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

doivent être sérieux et dénués de toute discrimination ou préjugé.

Terex baigne dans une culture de la performance. Les performances individuelles et les qualifications professionnelles sont les seuls facteurs de différenciation acceptables en matière d'embauche, de progression et de traitement des membres d'équipes de Terex.

Pour plus d'informations sur l'engagement de Terex en ce qui concerne l'égalité des chances en matière d'emploi, consultez la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**. Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination enfreignant notre politique ou la loi, y compris des représailles, contactez votre responsable. Si cela vous gêne ou si vous pensez que votre responsable est ou pourrait être impliqué(e) dans ce comportement inadéquat, plusieurs autres possibilités s'offrent à vous. Vous trouverez le nom des personnes à contacter dans la partie intitulée *La Méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations* de ce Code, ainsi que dans la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**.

Harcèlement, intimidation et violence sur le lieu de travail

La culture de Terex ne tolère aucun harcèlement, aucune intimidation ni aucune violence, quels qu'ils soient, sur les lieux de travail et en dehors, par exemple lors de voyages d'affaires, de réunions commerciales ou d'événements sociaux à caractère professionnel. Cette norme de comportement s'applique aux membres d'équipes de Terex ainsi qu'à toutes les autres personnes avec lesquelles nous travaillons, comme les prestataires extérieurs, les consultants et les clients.

Le harcèlement est défini comme tout comportement qui gêne les autres ou leur donne le sentiment de ne pas être les bienvenus, ou qui est destiné à les intimider ou à les empêcher d'effectuer correctement leur travail. Il peut prendre diverses formes : verbal, non verbal, physique ou sexuel. Il inclut par exemple les propos stéréotypés négatifs, les intimidations, les blagues humiliantes et la diffusion ou l'affichage de supports inappropriés. Le harcèlement sexuel peut inclure divers comportements, certains plus subtils que d'autres, comme des avances malvenues, des commentaires humiliants, des blagues, des propos ou des gestes.

Nous encourageons les membres d'équipes à signaler immédiatement à leur responsable toute suspicion ou constatation de harcèlement, d'intimidation ou de violence. Cependant, si cela vous gêne ou si vous pensez que votre responsable est impliqué(e) dans ce comportement déplacé, plusieurs autres possibilités s'offrent à vous. Vous trouverez le nom des personnes à contacter dans la partie intitulée *La Méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations* du Code, ou dans la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**.

Consommation de drogue ou d'alcool

Les personnes en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites au travail constituent un risque important pour la santé et la sécurité, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour toutes les personnes qui les entourent ou avec qui elles entrent en contact. Cela va directement à l'encontre de l'objectif de notre société, qui vise à garantir un environnement de travail sûr et productif. Il est donc interdit de posséder, d'utiliser, de consommer, d'acheter, de distribuer, de fabriquer,

SI VOS AGISSEMENTS PRENNENT LA FORME

SONT RESSENTIS COMME

OU DONNENT L'IMPRESSIION DE

					
D'images inappropriées	Une intimidation, des menaces ou une maltraitance physique	Des critiques injustes, très dures ou permanentes	Demander/exiger des faveurs sexuelles	Maltraiter verbalement	Prononcer des blagues, des surnoms ou des insultes blessants
					
D'une traque ou de regards condescendants	Un comportement agressif	Des contacts inutiles	Répandre des rumeurs malveillantes	Faire des commentaires sur le physique	Adresser des remarques cruelles, des propos rabaisants et des insultes



ARRÊTEZ-VOUS. IL S'AGIT DE HARCÈLEMENT !



d'administrer, d'être sous influence ou de vendre de l'alcool ou des substances enivrantes ou illicites dans les locaux de la société, durant les heures de travail ou pendant l'exécution de vos fonctions. Une consommation d'alcool modérée est tolérée dans certaines fonctions de la société où des boissons alcoolisées sont mises à disposition par la société, lorsque cela n'enfreint pas la culture locale et lorsque le/la directeur/rice général(e) ou le/la responsable du site l'a expressément autorisé. La prise de médicaments sur ordonnance n'est autorisée que si cela n'affecte pas le bon sens du membre d'équipe, ni sa capacité à effectuer son travail en toute sécurité.

Comportement individuel, y compris sur les réseaux sociaux

Être le lieu de travail le plus sûr et le plus agréable implique un engagement de chacun d'entre nous au quotidien. Notre comportement individuel a un impact direct sur la réputation de Terex et ne doit jamais être considéré comme acquis. La façon dont nous nous comportons sur le lieu de travail ou dans tout autre cadre

en relation avec le travail, y compris durant les voyages d'affaires, pendant les réunions commerciales et lors des événements sociaux à caractère professionnel, influence directement la réputation de notre société. Chaque membre d'équipe est tenu de suivre le Code et de faire preuve de bon sens dans ses décisions et ses actes. Tous les membres d'équipes représentent Terex.

Vous devez également vous montrer prudent(e) lorsque vous vous présentez en ligne et dans les forums, sur les sites de réseautage ou autres sites de réseaux sociaux. Des informations supplémentaires sur l'utilisation des réseaux sociaux sont disponibles dans les **Directives concernant l'utilisation des réseaux sociaux à l'attention des membres d'équipes**.

Médias et enquêtes publiques

Les communications avec les médias d'information et d'autres personnes extérieures à notre société sont importantes et peuvent avoir un impact sur nos activités et sur la réputation de Terex. Il est essentiel que les communications émanant de la société soient

cohérentes, exactes, responsables, conformes et professionnelles. C'est pourquoi les membres d'équipes qui ne sont pas autorisés à s'exprimer dans les médias doivent transmettre toute demande d'informations financières, privilégiées ou autres sur la société à l'équipe de Terex chargée des relations investisseurs, conformément aux **Directives de Terex en matière de communication externe**.



Testez vos connaissances

Il est prévu que je teste une nouvelle flèche pour une nacelle. Une fois la flèche dépliée, j'aurai une vue imprenable sur nos installations et sur le site de Terex. Pourrai-je prendre une photo de là-haut avec mon smartphone et la publier sur les réseaux sociaux ?

LA MÉTHODE TEREX

Sur le marché et avec nos clients

En plus d'être le lieu de travail le plus agréable, nous nous efforçons d'être, selon nos clients, la société la plus réactive à leurs besoins de notre secteur. Nous poursuivons notre mission, qui consiste à apporter à nos clients des solutions qui favorisent la productivité et le retour sur investissement. Nous y parviendrons en exerçant une concurrence loyale, avec le plus haut niveau d'intégrité sur chaque marché sur lequel nous sommes présents. La partie qui suit, intitulée *La Méthode Terex sur le marché et avec nos clients*, décrit ce que nous attendons de chacun d'entre vous pour y parvenir.

Notre engagement envers la qualité et la sécurité des produits

Être une entreprise citoyenne responsable implique de fournir des produits de qualité ne présentant aucun danger lors de l'utilisation prévue. Cela inclut un engagement à concevoir et fabriquer des produits qui respectent ou excèdent toutes les normes et les réglementations en vigueur sur les marchés concernés.



« Nous nous engageons à garantir la qualité et la sécurité, à concevoir et fabriquer des produits qui respectent ou excèdent les normes en vigueur. »

Transactions équitables

Nous agissons avec intégrité sur le marché et exerçons une concurrence basée sur les mérites des produits que nous fabriquons et des services que nous proposons. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité envers nos clients, nos fournisseurs, nos membres d'équipes, nos distributeurs, nos partenaires commerciaux, nos concurrents et les autres acteurs de l'industrie. Les membres d'équipes ne doivent en aucun cas présenter des faits sous un faux jour, dissimuler des informations, divulguer des informations confidentielles ou avoir recours à la manipulation pour obtenir un avantage lorsqu'ils agissent au nom de Terex.

Antitrust et concurrence loyale

Nous soutenons et respectons toutes les lois relatives à l'antitrust et à la concurrence loyale sur tous les marchés sur lesquels nous sommes présents. Ces lois varient d'un pays à l'autre, mais elles ont toutes pour but d'empêcher les concurrents de conclure des accords entravant, restreignant ou faussant l'exercice de la libre concurrence.

Tous les membres d'équipes de Terex et tous les tiers agissant pour le compte de Terex doivent respecter strictement l'esprit et le contenu de ces lois. Cela signifie qu'il est interdit aux membres d'équipes de Terex de :

- s'entendre avec des concurrents pour fixer les prix ou attribuer des marchés ou des clients, et de
- fixer, dicter ou contrôler les prix de vente établis par les distributeurs Terex ou d'autres clients.

Dans certaines situations où les membres d'équipes peuvent avoir des échanges avec des concurrents, comme lors des salons commerciaux, des conventions, des réunions d'associations professionnelles ou d'autres événements propres à l'industrie, il est important d'éviter de donner ne serait-ce que l'impression d'un comportement inapproprié. Même des conversations ou actions innocentes peuvent être mal interprétées.

SI UN(E) EMPLOYÉ(E) D'UN CONCURRENT TENTE DE DISCUTER DE



Prix



Attribution des territoires



Attribution des clients

↓

Expliquez-lui que vous n'êtes pas autorisé(e) à en discuter, mettez fin à la conversation et prenez congé.



Ces conversations peuvent avoir des conséquences juridiques. Ne restez pas là à écouter.

QUITTEZ LES LIEUX ET SIGNALEZ IMMÉDIATEMENT LES FAITS AU SERVICE JURIDIQUE OU AU SERVICE DÉONTOLOGIE ET RESPECT DES LOIS DE TEREX.

Toute violation des lois relatives à l'antitrust et à la concurrence loyale peut donner lieu à des poursuites judiciaires ainsi qu'à de lourdes sanctions pécuniaires. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'informations, contactez le **service juridique de Terex**.

Transactions et relations avec les fournisseurs

Nous choisissons nos fournisseurs de manière objective, sur la base de critères tels que la sécurité, la qualité, la livraison, le coût total du service et la réputation. Nos relations avec les fournisseurs reposent sur les principes de l'équité et du respect réciproque. Nous



Testez vos connaissances

Un distributeur a modifié l'année de fabrication sur une plaque signalétique de Terex, pour faire croire à un client qu'il achetait un modèle récent. Cela nous regarde-t-il, étant donné que c'est le distributeur qui a effectué ce changement, et non Terex ?

menons des transactions selon les conditions du marché et uniquement avec des personnes qui partagent nos exigences en matière de comportement professionnel. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils démontrent un engagement sans faille envers la santé et la sécurité de leurs employés, qu'ils respectent les lois relatives aux droits de l'homme et qu'ils se conforment au **Code de conduite des fournisseurs de Terex**.



« En cas d'offre ou de réception de cadeaux, respectez les valeurs de notre Méthode Terex et les règles de notre société. »

Gestes de courtoisie commerciale (cadeaux, repas, divertissements, voyages et hébergements)

Nous pouvons parfois être amenés à offrir ou à recevoir des cadeaux ou à profiter de divertissements, utilisés pour témoigner un remerciement ou renforcer une relation professionnelle. Il est alors important de comprendre les règles qui s'appliquent à ces situations et d'éviter de donner l'impression d'un comportement inapproprié avec nos clients, nos fournisseurs ou toute autre personne avec qui nous traitons. Les gestes de courtoisie commerciale s'entendent dans un sens large et incluent notamment les cadeaux, les repas, les voyages, l'hébergement et les divertissements. La

Politique de Terex Corporation relative aux cadeaux et aux divertissements, qui s'applique à tous les membres d'équipes de Terex, précise les autorisations qui doivent être obtenues avant de pouvoir offrir ou recevoir des gestes de courtoisie commerciale.

En ce qui concerne les membres du conseil d'administration de Terex Corporation, cette partie s'applique aux cadeaux, repas, divertissements, voyages ou hébergements acceptés ou fournis en lien avec leur fonction au nom de Terex.

Des règles particulières s'appliquent aux gestes de courtoisie commerciale destinés à des agents de la fonction publique. Ces règles résultent des lois des

différents pays interdisant la corruption des agents de la fonction publique. Le terme « agent de la fonction publique » s'entend dans un sens large et inclut notamment toute personne travaillant pour le gouvernement, l'armée ou un parti politique, ou employée par une entité détenue ou contrôlée par l'État. Les gestes de courtoisie commerciale offerts à ou reçus de la part d'un agent de la fonction publique doivent être approuvés au préalable par écrit par un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**, même s'ils font partie d'une entente contractuelle commerciale. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les **règles de Terex Corporation concernant les gestes commerciaux à l'égard des agents de la fonction publique**.

Des règles spécifiques s'appliquent également aux gestes de courtoisie commerciale concernant les clients chinois, car beaucoup sont des entités détenues ou contrôlées par l'État. Les membres d'équipes, où qu'ils se trouvent, doivent respecter la **Politique de Terex Corporation relative aux gestes commerciaux à l'égard des clients publics et privés chinois**.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'informations sur les gestes de courtoisie commerciale, reportez-vous à la **Politique de Terex Corporation concernant les cadeaux et les divertissements** ou contactez un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**.

Interdiction de toute forme de corruption

Terex a choisi d'adopter un comportement déontologique et refuse tous les pots-de-vin et autres actes de corruption à des fins commerciales. Nous respectons toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Les sociétés et leurs employés qui prennent part à des activités liées à la corruption et à des pots-de-vin s'exposent à des poursuites pénales et à de lourdes sanctions financières.

GARDEZ TOUJOURS À L'ESPRIT LES CHOSES À FAIRE ET À NE PAS FAIRE CONCERNANT LES GESTES DE COURTOISIE COMMERCIALE.

À faire

- ✓ Accepter ou offrir des gestes de courtoisie commerciale uniquement s'ils respectent le Code, la loi et les autres politiques de Terex.
- ✓ Les gestes de courtoisie commerciale doivent être appropriés aux circonstances.
- ✓ Toujours faire preuve de bon sens dans le cas de gestes de courtoisie commerciale impliquant des divertissements.
- ✓ Demander avant toute chose si un agent de la fonction publique est impliqué.
- ✓ Les membres d'équipes qui sont en mesure de fournir des biens ou services doivent se montrer particulièrement prudents avant d'accepter des gestes de courtoisie commerciale, afin d'éviter de donner une impression d'irrégularité.

À ne pas faire

- ✗ Ne jamais donner ni accepter d'espèces, de quasi-espèces (telles que les cartes-cadeaux American Express®, Visa® ou MasterCard®, les chèques-cadeaux ou les cartes d'achat) ni quoi que ce soit pouvant facilement être transformé en espèces.
- ✗ Ne jamais offrir ni accepter de gestes de courtoisie commerciale trop généreux ou extravagants.
- ✗ Ne jamais fournir, accepter ou participer à des divertissements indécentes, sexuellement explicites ou pouvant autrement nuire à la réputation de Terex.
- ✗ Ne jamais solliciter de gestes de courtoisie commerciale auprès de fournisseurs.
- ✗ Ne jamais accepter un geste de courtoisie commerciale pouvant influencer ou donner l'impression d'influencer votre décision commerciale ou votre jugement.



Liste récapitulative concernant les cadeaux et les divertissements

Vous envisagez d'offrir un cadeau ou un divertissement à un client ?

- ✓ Si celui-ci requiert une autorisation conformément à la **Politique de Terex Corporation en matière de cadeaux et divertissements** ou aux autres politiques de Terex, avez-vous obtenu cette autorisation ?
- ✓ Le cadeau ou le divertissement offert est-il proportionnel au poste occupé par votre client au sein de sa société ?
- ✓ Le cadeau ou le divertissement sera-t-il perçu comme un geste d'appréciation et non comme un pot-de-vin ?
- ✓ Le cadeau ou le divertissement sera-t-il offert de manière ouverte et transparente ?

Si vous avez répondu « Non » à l'une de ces questions, cela signifie que votre cadeau ou divertissement est peut-être inapproprié. Contactez votre responsable, votre **défenseur des pratiques commerciales** ou un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois de Terex** pour obtenir de l'aide.

Outre le risque encouru, les pratiques de corruption entachent notre réputation et sont mauvaises pour les affaires. La personne qui reçoit les paiements illégaux en attendra d'autres, souvent plus élevés. Chez Terex, nous pensons réellement qu'agir correctement offre un avantage concurrentiel et que les gains obtenus à court terme par les pots-de-vin ne valent pas le prix à payer à long terme en termes de répercussions sur notre réputation et sur nos affaires.

Terex ne tolérera en aucun cas la proposition,



Nous respectons toutes les lois interdisant les pots-de-vin et autres actes de corruption. Terex applique une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption commerciale ou publique.

L'autorisation ou la réception de pots-de-vin, de dessous-de-table, de paiements de facilitation ou de tout autre paiement irrégulier dans le but de décrocher ou de conserver des activités pour Terex ou pour toute autre raison liée à nos activités. Pour plus d'informations, consultez la **Politique de Terex Corporation relative à la lutte contre la corruption**.

Vous ne devez jamais accepter, donner ni promettre quoi que ce soit pouvant être interprété comme une intention d'influencer irrégulièrement une transaction commerciale ou administrative. Il est interdit de faire appel à des tiers pour faire ce que Terex ne peut pas faire elle-même.

Lorsque des tiers, comme des agents, des concessionnaires, des distributeurs, des revendeurs, des courtiers ou des transitaires, traitent au nom de Terex sur les marchés, Terex peut être tenue pour responsable des actions de ces tiers. Des vérifications appropriées concernant la propriété et la réputation d'un tiers doivent être effectuées conformément à la **procédure de vérification de la réputation obligatoire** avant qu'une société Terex puisse entamer, élargir ou modifier des relations commerciales avec des agents, des distributeurs ou d'autres intermédiaires. Pour plus d'informations sur la procédure de vérification de la réputation obligatoire, consultez les **Règles de Terex Corporation concernant les transactions avec des tiers**.

Si un pot-de-vin ou un autre paiement inapproprié vous est demandé ou proposé, vous devez immédiatement contacter votre responsable et un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** ou un avocat du **service juridique de Terex**.

Interdiction de toute forme de blanchiment d'argent

Terex exerce uniquement des activités commerciales légitimes, à l'aide de fonds provenant de sources légales. Terex se fait un devoir de lutter contre le blanchiment d'argent dans les pays dans lesquels nous opérons.

Il y a blanchiment d'argent lorsque des criminels, des terroristes, des trafiquants de drogues ou d'armes, ou d'autres personnes dissimulent les mouvements de sources de fonds illégales à travers des montages financiers. Le blanchiment d'argent peut impliquer une ou plusieurs transactions qui, en apparence, semblent légitimes. Les transactions douteuses incluent, par exemple, les paiements sur des comptes offshore, les paiements effectués dans des devises sans lien avec l'activité, les paiements en espèces, les demandes de



Testez vos connaissances

Notre site doit obtenir un permis délivré par les autorités locales. L'employé des autorités locales m'a indiqué qu'il faudrait compter trois mois pour obtenir ce permis, mais que si je payais une petite somme, nous le recevions sous une semaine. Dois-je payer cette somme ?

paiement d'un montant excédentaire ou les paiements effectués en direction de ou provenant d'une partie sans aucun lien ou de sources multiples.

Si vous soupçonnez l'existence d'une transaction douteuse ou s'il vous est demandé de participer à une telle transaction, contactez votre responsable, votre directeur/rice financier(e) ou un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** avant de poursuivre. Toute personne se livrant à un blanchiment d'argent nuit non seulement à la réputation de la société, mais enfreint également la loi et s'expose (et expose Terex) à des sanctions civiles et pénales.

Terex se fait un devoir de lutter contre le blanchiment d'argent dans les pays dans lesquels nous opérons.

Contrôle des exportations, restrictions commerciales et sanctions économiques

Agir équitablement en faisant preuve d'intégrité signifie que nous respectons également toutes les lois relatives au contrôle des exportations et toutes les restrictions commerciales applicables. Les lois et les sanctions relatives au contrôle des exportations peuvent :

- restreindre les exportations (et réexportations) vers certains pays, personnes ou autres entités ;
- restreindre les importations de biens provenant de certains pays ou les transactions portant sur ces biens ;
- interdire l'exportation (et la réexportation) vers certains pays de marchandises ou de services, en particulier ceux spécifiquement destinés à une application militaire ou modifiés à cette fin ; et
- restreindre les exportations ou les réexportations dont l'utilisation finale implique des armes chimiques ou biologiques, des dispositifs nucléaires ou la conception, le développement, la construction, l'utilisation ou l'entretien d'une installation nucléaire, d'un réacteur



ou de toute autre activité nucléaire, ou encore la prolifération de tout type d'arme de destruction massive ou de vecteurs d'armes de destruction massive (tels que certains missiles, roquettes ou véhicules aériens sans pilote).

Toutes les entreprises et tous les membres d'équipes de Terex à travers le monde doivent respecter la **Politique de Terex Corporation relative au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales**. Sachez que les lois américaines relatives au contrôle des exportations imposent des restrictions spécifiques aux sociétés américaines, ainsi qu'aux citoyens américains et aux personnes résidant de façon permanente aux États-Unis, quel que soit le pays depuis lequel ils travaillent. Les lois et réglementations américaines relatives au contrôle des exportations peuvent également s'appliquer aux transactions des filiales et des coentreprises à participation majoritaire étrangères de Terex.

Les lois relatives au contrôle des exportations ne s'appliquent pas uniquement à l'expédition d'équipements ou de pièces d'un pays à un autre. Elles couvrent également :

- les transferts de technologies (y compris de photographies) ;
- les travaux sous garantie et les opérations de maintenance ;
- les transactions et activités interentreprises ;
- les déplacements internationaux (voyages d'affaires ou personnels) ;
- les visites d'usines par des ressortissants étrangers ;
- les transactions financières ; et
- toute autre activité transfrontalière (manuels, cadeaux, etc.).

SI VOUS AVEZ BESOIN DE TRANSFÉRER



Des pièces, des
prototypes ou des
produits



Des logiciels
ou des codes
sources



D'autres
technologies
ou des plans



À une personne à l'étranger



**IL VOUS FAUDRA PEUT-ÊTRE UNE LICENCE
D'EXPORTATION OU UNE AUTORISATION**

Consultez le profil de votre pays, disponible sur la page
Déontologie et respect des lois du site Intranet.



De nombreux autres pays depuis lesquels Terex exporte ont également leurs propres lois relatives au contrôle des exportations. Les membres d'équipes impliqués dans un quelconque aspect d'une exportation doivent connaître et respecter, en plus du Code, les lois du pays concerné qui régissent la transaction. Consultez les **profils des pays dans le cadre du contrôle des exportations et des sanctions commerciales** pour le pays concerné.

Les restrictions commerciales peuvent également inclure des boycotts. Un boycott est un moyen de protestation ou de coercition consistant à refuser de traiter avec certaines personnes ou entreprises, souvent en raison de leur situation géographique. Les lois américaines régissent la façon dont les entreprises américaines, leurs filiales et les coentreprises à participation majoritaire doivent répondre aux boycotts impliquant d'autres pays. En règle générale, ces lois interdisent de coopérer avec des boycotts internationaux non approuvés par le gouvernement américain (comme le boycott arabe à l'égard d'Israël) et imposent de signaler au gouvernement américain toute demande reçue appelant à boycotter une activité. Les demandes de participation à des

boycotts doivent être mentionnées dans les contrats, les conditions générales, et même dans les lettres de crédit. Les membres d'équipes de Terex doivent signaler toutes les demandes d'application d'un boycott international au/à la **responsable de la déontologie et du respect des lois de Terex** et ne doivent pas accepter de prendre part à des boycotts internationaux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du/de la responsable de la déontologie et du respect des lois ou du/de la responsable du service juridique de Terex.

La liste des pays, des personnes et des entités soumis à des sanctions économiques ou nécessitant des autorisations d'exportation est régulièrement modifiée. Toute violation des lois relatives au contrôle des exportations, des restrictions commerciales et des sanctions économiques est considérée comme grave et peut aboutir à des poursuites judiciaires ainsi qu'à des sanctions pécuniaires conséquentes. La loi interdit également aux membres d'équipes d'amener un tiers, comme un distributeur, un agent ou un transitaire, à effectuer au nom de Terex une transaction enfreignant ces lois, restrictions ou sanctions.



Testez vos connaissances

Quels membres d'équipes doivent se soumettre aux lois relatives au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales ainsi qu'à la politique de Terex en la matière ?

Si vous avez un doute concernant une transaction ou si vous souhaitez savoir quelles lois relatives au contrôle des exportations, quelles restrictions commerciales et quelles sanctions économiques s'appliquent à une situation donnée, consultez la **rubrique Contrôle des exportations et respect des lois commerciales** du **site Intranet de Terex**. Si vous avez toujours un doute, n'effectuez pas la transaction et contactez immédiatement un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**.

LA MÉTHODE TEREX

Au sein de notre société et avec nos actionnaires

Notre société ne fera jamais passer le profit avant l'intégrité. Nous ne fermerons pas les yeux lorsque nous serons confrontés à des situations douteuses. La partie qui suit, intitulée *La Méthode Terex avec notre société et nos actionnaires*, décrit ce que nous attendons des membres d'équipes pour atteindre notre objectif consistant à représenter la société la plus rentable de notre secteur, en termes de RCI, sans compromettre les valeurs de notre méthode Terex.

Comptabilité, rapports financiers et contrôles internes

Terex doit soumettre à la Commission américaine des valeurs et des changes (la « SEC »), ainsi qu'à diverses autres instances gouvernementales à travers le monde, des rapports contenant des informations sur la société, sur nos activités et sur nos résultats financiers. Nos actionnaires et nos futurs investisseurs s'appuient également sur nos rapports. Pour nous assurer que ces rapports sont exacts, nous nous appuyons sur un système de **politiques comptables, de contrôles internes** et de **procédures relatives à la divulgation**.





Testez vos connaissances

Nous avons des bacs de ferraille provenant d'équipements de clients que nous avons réparés. Nos clients ne souhaitant pas récupérer la ferraille, nous avons demandé à un ferrailleur de nous l'acheter. Étant donné que la ferraille ne figure pas dans nos registres, à qui appartient l'argent versé par le ferrailleur ?

La société retient volontairement l'impôt sur le revenu des membres d'équipes et le remet au gouvernement chinois. Une fois par an, le gouvernement chinois accorde un rabais en échange de cette bonne volonté concernant le versement de l'impôt sur le revenu. Ce rabais est offert en échange du service rendu par la société au gouvernement chinois, et non pour l'impôt versé. Le rabais offert par le gouvernement peut être adressé directement à un dirigeant de la société ou à la société elle-même. À qui revient ce rabais ?

Nous nous engageons à enregistrer et à soumettre des informations honnêtes et exactes sur notre société, nous ne ferons aucune fausse déclaration et ne dissimulerons aucun fait. Tous les registres et dossiers financiers de Terex doivent mentionner l'actif, le passif, les recettes, les coûts et les dépenses de la société conformément aux principes comptables généralement établis aux États-Unis (GAAP), à la politique de Terex et aux lois et réglementations locales. Nos devoirs en matière de transmission de rapports financiers dans les juridictions américaines et autres imposent à nos membres d'équipes de :

- s'assurer que les informations sont exactes, complètes et fournies dans les délais requis ;
- divulguer, déclarer et enregistrer rapidement et correctement tous les fonds de la société ;
- ne pas établir ni tenter d'établir des dossiers inexacts ou trompeurs ;
- s'assurer que tous les paiements ou transferts des fonds ou de l'actif de la société sont autorisés, parfaitement justifiés et clairement identifiés dans les registres de la société ; et
- utiliser les fonds ou l'actif de la société uniquement pour les paiements ou les transferts mentionnés dans les pièces comptables.

Les membres d'équipes peuvent également être tenus de divulguer, dans les délais impartis, les informations requises pour évaluer l'exactitude des déclarations financières de la société, sa bonne santé financière et la régularité de ses opérations.

Outre les procédures disciplinaires, la violation de ces principes peut exposer le contrevenant à une importante responsabilité civile et pénale. Si vous apprenez ou soupçonnez l'existence de transactions, de pratiques comptables, de rapports financiers ou de divulgations publiques inappropriés ou frauduleux, vous devez les signaler immédiatement à votre responsable, au/à la directeur/rice général(e)/responsable du site, à votre responsable financier(e), au/à la **chef comptable**,



au/à la directeur/rice financier(e), à un membre de l'équipe déontologie et respect des lois de Terex, à un membre du service financier de Terex, à un avocat du service juridique de Terex, à un membre du comité d'audit du conseil d'administration de Terex Corporation ou via le service d'assistance téléphonique de Terex.

Coopération dans le cadre des enquêtes, des investigations et des contrôles internes et externes

Nous coopérons et nous ne dissimulons aucune information durant les enquêtes, les investigations ou les contrôles menés en interne ou à l'extérieur, notamment par des autorités de réglementation ou des cabinets d'audit. Les membres d'équipes se doivent de coopérer entièrement et ne doivent jamais interférer dans une enquête, une investigation ou un contrôle, ni chercher à les influencer de manière irrégulière.

Fraude et fausses déclarations

La fraude implique toute tromperie ou présentation erronée d'informations délibérée et intentionnelle. Il n'est en aucun cas acceptable de se livrer à un type quelconque d'activité frauduleuse.

Mettez fin aux activités frauduleuses en les signalant immédiatement à la direction.

La plupart des fraudes peuvent être évitées en suivant scrupuleusement les systèmes et les contrôles mis en place, destinés à empêcher qu'une personne puisse exercer un contrôle total sur l'argent, les fournitures ou les dossiers. Si vous apprenez l'existence d'un acte frauduleux, n'essayez pas de le couvrir. Le moyen le plus rapide de stopper une fraude est de la signaler immédiatement à votre responsable, au/à la directeur/rice général(e)/responsable du site, à votre responsable financier(e), au/à la chef comptable ou au/à la directeur/rice financier(e), à un membre du service comptabilité du groupe, à un membre de l'équipe déontologie et respect des lois de Terex, à un avocat du service juridique de Terex ou par le biais du service d'assistance téléphonique de Terex.

Tenue des registres

Nous nous efforçons d'enregistrer et de soumettre des informations honnêtes, exactes et actualisées sur notre société. Il est important d'établir et de conserver des registres précis, authentiques, fiables, complets, facilement accessibles et compréhensibles.

Les registres de la société ne peuvent être supprimés qu'après qu'ils aient satisfait à toutes les exigences applicables en matière de conservation des documents. Conserver ou supprimer des registres de manière inappropriée peut avoir de lourdes conséquences pour vous et pour la société. Des informations supplémentaires concernant la conservation des documents sont disponibles dans la Politique de gestion du cycle de vie des informations de Terex Corporation.



Testez vos connaissances

Notre distributeur a demandé le remboursement de frais de marketing. Je lui ai demandé de nous envoyer des documents appuyant sa demande de remboursement et il m'a adressé la facture suivante.

Facture

Adressée à	Numéro de facture
Terex Corporation 45 Glover Avenue Norwalk, CT 06850	0000000

Description	Montant
Remboursement de frais de marketing pour participation à un salon commercial local	10 000 €

Les frais des salons professionnels se montent généralement à 5 000 €. Même si la demande semble être supérieure à la normale, dois-je approuver ce remboursement ? Je suis désolé pour le distributeur, qui a récemment perdu un contrat pour lequel il avait investi beaucoup de temps et d'argent.

IL S'AGIT DE CONFLITS D'INTÉRÊTS



Sur votre temps libre, vous travaillez pour un fournisseur, un concurrent ou un client.



Un membre de votre famille travaille pour un fournisseur, un concurrent ou un client, ou en est le propriétaire.



Vous obtenez une promotion et vous êtes désormais le/la supérieur(e) direct(e) d'un membre de votre famille ou de votre partenaire conjugal.

**UN CONFLIT D'INTÉRÊTS NE POSE PAS TOUJOURS PROBLÈME.
DIVULGUEZ-LE POUR QUE TEREX PUISSE LE GÉRER.**

Conflits d'intérêts

Tous les membres d'équipes se doivent d'agir en permanence dans l'intérêt de Terex et de faire attention aux éventuels conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels interfèrent d'une manière quelconque avec les intérêts de la société.

Les conflits réels (ainsi que les impressions de conflits) doivent être évités. Il existe deux types de conflits d'intérêts : transactionnels ou personnels.

Les conflits d'intérêts transactionnels surviennent lorsque les intérêts financiers ou commerciaux personnels d'un membre d'équipe interfèrent avec les intérêts de notre société.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts transactionnels :

- avoir un intérêt financier personnel chez un fournisseur, un client, un concurrent ou un distributeur ;
- avoir un membre de sa famille proche ou toute personne considérée comme un membre de la famille (p. ex. époux(se), concubin(e), fiancé(e), parent, frère ou sœur, enfant ou belle-famille) qui travaille pour ou possède un intérêt financier chez un fournisseur, un client, un concurrent ou un distributeur ;

- recevoir toute forme de rémunération de la part d'un fournisseur, d'un client, d'un concurrent ou d'un distributeur ; ou
- posséder un intérêt personnel ou un potentiel de gains dans des transactions de la société.

Par ailleurs, vous ne devez jamais utiliser les biens ou informations confidentielles de Terex ou votre poste au sein de la société pour obtenir des gains personnels et vous ne devez pas profiter à titre personnel d'une opportunité commerciale découverte grâce à votre poste au sein de Terex.

Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels interfèrent d'une manière quelconque avec les intérêts de la société.

Les membres d'équipes de Terex sont tenus de consacrer tout leur temps de travail et toute leur attention à leurs devoirs envers Terex. Les activités ou investissements en dehors du cadre professionnel ne sont autorisés qu'à la condition qu'ils ne vous amènent pas à devenir un concurrent, un client ou un vendeur de Terex ou à coopérer avec ces derniers. De telles activités extraprofessionnelles ne peuvent être effectuées qu'en dehors des heures de travail et ne doivent pas interférer avec l'exécution satisfaisante des tâches du membre d'équipe.



Testez vos connaissances

Je m'occupe des achats de composants hydrauliques et pneumatiques chez Terex. Nous passons actuellement en revue nos fournisseurs existants et ceux à qui nous pourrions faire appel. Ma sœur est vendeuse chez un fournisseur de composants hydrauliques qui jouit d'une excellente réputation. Je sais qu'elle pourrait nous faire bénéficier de prix très intéressants et que sa société est réputée pour la qualité de ses produits. Est-ce acceptable que j'intègre la société de ma sœur en tant que fournisseur potentiel de Terex ?

Les conflits d'intérêts personnels surviennent lorsque les relations personnelles sur le lieu de travail interfèrent avec les intérêts de notre société. Nous encourageons les membres de la famille à travailler pour Terex, cela démontre que notre société est le lieu de travail le plus sûr et le plus agréable. Nous devons cependant observer certaines règles dans ces circonstances.

Pour éviter tout conflit d'intérêts personnel ou toute impression de conflit d'intérêts, nous n'engagerons pas, ne continuerons pas à employer, ne promouvoir pas et ne transférerons pas un membre d'équipe à un poste où sa relation avec un autre membre d'équipe :

- crée une relation directe de responsable/subordonné avec un membre de sa famille ou son partenaire conjugal ;
- peut avoir un impact négatif sur sa performance professionnelle, sa sécurité ou son moral ; ou
- implique un conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou donne l'impression d'un conflit d'intérêts.

Si un changement survenant dans les relations personnelles des membres d'équipes actuels engendre un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, la société s'efforcera, dans la limite du raisonnable, de minimiser les problèmes de supervision, de sécurité ou de moral par une réaffectation des tâches, une mutation ou un transfert.

La clé pour éviter les conflits d'intérêts est de ne rien cacher. Si vous faites face à un conflit d'intérêts existant ou potentiel, contactez votre représentant(e) des ressources humaines, un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** ou un avocat du **service juridique de Terex**.



Informations privilégiées et négociation des actions de Terex

En tant que société ouverte cotée à la bourse de New York, Terex est régie par les lois américaines sur les valeurs, qui doivent être respectées par tous les membres d'équipes de Terex à travers le monde, notamment lors du traitement d'informations privilégiées et de la négociation des actions de Terex.

Le terme « informations privilégiées » désigne toute information qui n'a pas été rendue publique et qu'un investisseur raisonnable pourrait considérer comme importante lors d'une prise de décision concernant un investissement. Ces informations peuvent inclure des données financières non publiques, des informations sur les produits, des plans marketing, des négociations concernant des acquisitions ou des dessaisissements,

Acheter ou vendre des actions de l'entreprise sur la base d'informations n'ayant pas été rendues publiques, mais auxquelles vous avez accès en tant qu'« initié », est interdit par la loi.



Testez vos connaissances

J'ai entendu dire que nous pourrions racheter une société. Je m'en réjouis vraiment, car je pense que cela apportera énormément de valeur à Terex. Étant donné que personne ne me l'a dit « officiellement », puis-je en parler à un membre de ma famille pour qu'il décide s'il doit ou non acheter des actions de Terex ?

ou d'autres informations concernant notre société, nos produits, nos services ou nos clients. Les informations privilégiées doivent être traitées comme strictement confidentielles, excepté lorsque nous sommes autorisés ou légalement obligés de les divulguer, comme dans le cas des rapports que nous soumettons à la SEC, des divulgations requises par les autorités de réglementation et d'autres communications publiques autorisées.

Aucune transaction concernant les titres de Terex, ou les titres d'une autre société collaborant avec Terex, ne doit être réalisée dans des circonstances pouvant impliquer, ou pouvant sembler impliquer, des informations privilégiées. Les lois régissant les opérations d'initié s'appliquent à tous les membres d'équipes à travers le monde, quels que soient leurs lieux de travail ou



de résidence, ainsi qu'à leurs époux, enfants et autres proches, et à toutes les personnes qu'ils considèrent comme un membre de leur famille.

Vous devez faire particulièrement attention à ne pas négocier de titres de Terex peu de temps avant et juste après la divulgation publique d'informations importantes par Terex, comme les résultats financiers trimestriels et de fin d'exercice. En règle générale, les membres d'équipes de Terex doivent attendre au moins 24 heures après la divulgation des informations pour pouvoir négocier des titres. Les ventes à découvert et les négociations sur les titres de Terex de nature spéculative sont interdites.

Si vous avez des questions, consultez la **Politique relative aux opérations d'initié de Terex** avant d'agir. Vous pouvez également contacter un avocat du **service juridique de Terex**.

Protection des biens de la société

Nous sommes tous tenus de protéger les biens de la société, y compris les actifs tangibles et les informations exclusives, contre toute perte, vol, dommage, gaspillage ou usage abusif. Les actifs tangibles de la société incluent les espèces et les autres actifs financiers, les installations, les équipements et les fournitures. Les informations exclusives incluent la propriété intellectuelle (p. ex. secrets industriels, inventions, brevets, marques de commerce et droits d'auteur), les informations commerciales confidentielles (comme les plans commerciaux, les modèles d'évaluation des prix, les croquis, les informations financières non publiées, les listes de clients, les nomenclatures, les listes de prestataires et les factures).

Les membres d'équipes doivent toujours traiter tous les biens de la société avec soin et respect et les protéger contre le gaspillage, le vol, les dommages et les usages abusifs. Toute situation ou tout incident pouvant conduire au vol, à la perte, à une mauvaise utilisation ou au gaspillage de biens de la société doit être immédiatement

signalé(e) à un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois de Terex**, à un membre du **service comptabilité du groupe** ou à un avocat du **service juridique de Terex**.

Il est essentiel de protéger les informations confidentielles de Terex pour conserver notre position vis-à-vis de la concurrence.

Protection des droits de propriété intellectuelle

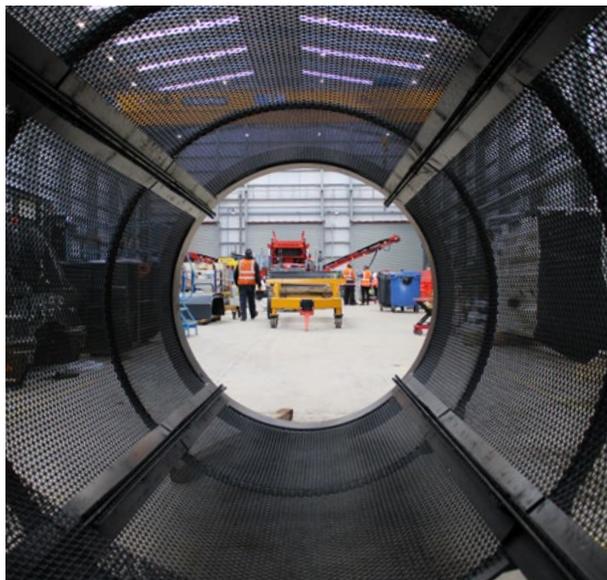
Les droits de propriété intellectuelle sont essentiels pour protéger les investissements réalisés par Terex ou par d'autres sociétés et personnes pour développer de nouveaux produits et de nouvelles idées. Si notre propriété intellectuelle n'est pas protégée, elle peut tomber entre les mains d'autres sociétés qui n'ont pas réalisé les importants investissements que Terex a consacrés à l'élaboration de sa propriété intellectuelle. Pour toute question concernant la propriété intellectuelle de Terex, ses droits d'auteur, ses marques commerciales et ses brevets, ou d'autres informations exclusives confidentielles, contactez un avocat du **service juridique de Terex**.

Protection des informations confidentielles des entreprises

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez avoir connaissance d'informations confidentielles concernant Terex ou d'autres sociétés. Il est essentiel de protéger les informations confidentielles de Terex pour conserver notre avantage concurrentiel. Nous ne communiquons pas nos informations confidentielles à des tiers, excepté lorsqu'ils ont besoin d'en avoir connaissance pour soutenir nos activités, auquel cas, nous instaurons des restrictions concernant leur divulgation et leur utilisation (par exemple, par le biais d'accords de confidentialité ou du marquage des documents comme confidentiels). Nous devons également respecter les droits de propriété intellectuelle des autres.

Tous les membres d'équipes doivent veiller personnellement à protéger les informations exclusives de la société et des tiers contre toute divulgation non autorisée, modification, perte, utilisation abusive ou détournement. Les membres d'équipes doivent en outre prendre les mesures suivantes pour protéger les informations exclusives :

- 1 **Restreindre l'accès** aux seules personnes ou parties autorisées.
- 2 **Informier immédiatement** le service des ressources humaines, un membre de la direction, le/la responsable de la protection des données de la société, ou contacter le **service d'assistance téléphonique de Terex** s'ils ont accès à des informations confidentielles auxquelles ils ne sont pas censés accéder.
- 3 **Stocker les informations exclusives** sur des systèmes contrôlés par Terex ou sur des systèmes externes autorisés.



- 4 **Obtenir l'autorisation** du service informatique de Terex (voir la politique relative à l'installation des logiciels) avant d'utiliser des systèmes/applications basés sur le Cloud.
- 5 **Crypter les informations exclusives** avant de les transmettre à l'extérieur ou de les stocker sur des dispositifs mobiles (comme les ordinateurs portables, les tablettes et les smartphones) ou sur un support amovible (clés USB, CD ou DVD). Les dispositifs mobiles et les supports amovibles doivent être fournis ou approuvés par le service informatique de Terex.
- 6 **Être particulièrement vigilants lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux** (tels que Facebook, Twitter, WeChat, Instagram, Tiktok ou LinkedIn) ou le téléphone, les emails ou tout autre moyen de stockage et de transmission d'informations électronique.
- 7 **Ne pas discuter** d'informations exclusives dans des lieux publics où d'autres personnes pourraient entendre la conversation.

Vous devez savoir que si votre fonction ou votre emploi au sein de Terex prend fin, vous restez soumis(e) à l'obligation de ne pas télécharger, transférer, utiliser ni divulguer d'une manière quelconque des informations exclusives de Terex.

Informations sur les concurrents

Il est courant, dans le cadre des affaires, de recueillir des informations sur les concurrents. La tromperie ou des moyens illégaux ne doivent jamais être utilisés pour obtenir des informations concurrentielles. Un membre d'équipe qui obtient de manière inappropriée des informations confidentielles d'un concurrent ne doit pas étudier, copier ni divulguer ces informations. Pour en savoir plus à propos du **recueil d'informations sur les concurrents**, vous pouvez consulter le **site Intranet de Terex**.



Testez vos connaissances

Je travaille au service des ressources humaines et je vois donc passer de nombreuses informations confidentielles sur les membres d'équipes. Étant donné que je me déplace sur de nombreux sites de Terex, où dois-je conserver les informations confidentielles sur les membres d'équipes dont je pourrais avoir besoin ?

VOUS VOUS APPRÊTEZ À RECUEILLIR DES INFORMATIONS SUR NOS CONCURRENTS ?

Nous ne recourons pas à la tromperie ni à des moyens illégaux pour obtenir des informations sur nos concurrents.



Soyez honnête.



Utilisez des informations rendues publiques.



N'échangez pas d'informations confidentielles de la société.



Ne passez pas par un cabinet de recherches qui emploiera des méthodes de recueil d'informations que nous ne sommes pas autorisés à employer.

Il est interdit aux membres d'équipes ayant déjà travaillé pour un concurrent de Terex de divulguer des informations confidentielles à propos de ce dernier. Il est également interdit de le leur demander ou de les y autoriser.

Systèmes de communication et d'information

Terex fournit plusieurs outils permettant aux membres d'équipes de travailler plus efficacement. En fonction des responsabilités qu'implique votre poste, vous pouvez avoir accès à des emails, à des applications basées sur le Cloud, à des ordinateurs, à des serveurs, à des réseaux, à des tablettes (comme un iPad), à des smartphones (comme un iPhone ou Android), à des imprimantes, à des télécopieurs, à des appareils de visioconférence, à des téléphones, à des appareils de messagerie vocale ou à d'autres appareils de communication. Ces outils sont la propriété de la société et doivent être utilisés d'une manière conforme aux valeurs de la **Méthode Terex**, aux politiques de la société et aux lois applicables.

Vous ne devez accéder ou tenter d'accéder à des systèmes ou à des secteurs physiques que si vous y êtes expressément autorisé(e). De même, vous ne devez laisser aucune tierce personne accéder aux systèmes ou aux secteurs physiques de la société sans une autorisation en bonne et due forme. Les systèmes informatiques ne doivent être utilisés que par des personnes à qui un compte d'utilisateur a été attribué, et par personne d'autre.

Sachez qu'à moins que la politique de votre site ou les lois locales ne stipulent le contraire :

- Toutes les communications et informations transmises, reçues ou stockées sur les systèmes ou dispositifs de la société sont la propriété de Terex.
- Les systèmes ou dispositifs de la société ne doivent jamais être utilisés pour des supports ou activités offensants ou diffamatoires, ni employés à des fins de harcèlement.



Testez vos connaissances

Dans le cadre de mon travail, je suis amené(e) à recueillir des informations sur nos concurrents afin de cerner le marché et de développer notre compétitivité. Quelles méthodes puis-je utiliser ?

- Les systèmes de messagerie et autres systèmes informatiques de Terex sont destinés à un usage professionnel et Terex n'autorise qu'un usage personnel limité.
- Terex n'est pas tenue de protéger, de récupérer ni d'extraire les informations que vous stockez en faisant un usage personnel d'un système de Terex (p. ex. serveur de messagerie, ordinateur de bureau, ordinateur portable ou autre).
- Vous ne pouvez prétendre à une vie privée lors de l'utilisation des emails, des systèmes de messagerie vocale, des ordinateurs, des téléphones et d'autres systèmes de communication de la société.
- La société se réserve le droit de contrôler et d'accéder au compte d'emails professionnel, à la messagerie vocale, à l'ordinateur, au téléphone et aux autres dossiers d'un membre d'équipe, y compris aux communications et/ou activités sur Internet.
- L'achat ou l'installation de logiciels, de systèmes ou de solutions de service logiciel (SaaS) requiert l'autorisation préalable du service informatique de Terex. Consultez la **politique relative à l'installation des logiciels** pour en savoir plus à ce sujet.
- Les appareils personnels ne doivent pas être utilisés pour les activités de la société ni connectés au réseau interne de Terex sans l'autorisation du service informatique de Terex.
- La société se réserve le droit d'effacer toute information la concernant stockée sur le bien personnel d'un membre d'équipe, comme les tablettes ou les smartphones.

Confidentialité et protection des données

Terex respecte la confidentialité des données à caractère personnel des membres d'équipes et d'autres personnes et s'engage à respecter les exigences de sécurité et de protection des données dans les pays dans lesquels elle opère. Tous les membres d'équipes de Terex sont tenus

de respecter la **Politique de protection des données de Terex Corporation**.

Terex transfère des données à caractère personnel dans d'autres pays, en respectant les lois relatives à la protection de la vie privée des pays émetteurs et récepteurs. Terex Corporation s'engage à traiter comme il se doit les informations permettant d'identifier les employés et à protéger ces informations pour éviter qu'elles ne soient perdues, mal utilisées, consultées sans autorisation, divulguées, modifiées ou détruites.

Les membres d'équipes doivent suivre les lignes directrices suivantes pour protéger les données à caractère personnel :

- **Utilisez les données à caractère personnel comme prévu.** Utilisez toujours les données à caractère personnel aux fins initialement prévues. Nous ne pouvons pas recueillir de données à caractère personnel à une fin précise et les utiliser à une autre fin.
- **Conservez les données à caractère personnel en sécurité.** Lorsque vous transmettez des documents qui contiennent des données à caractère personnel, protégez-les par un chiffrement et un mot de passe. Verrouillez les fichiers, les tiroirs et les ordinateurs portables lorsque vous ne les utilisez pas.
- **Vérifiez avant d'envoyer.** Assurez-vous que le destinataire est bien celui à qui vous voulez adresser votre email ou vos pièces jointes avant de transmettre des données à caractère personnel.
- **Éliminez une fois terminé.** Les dossiers contenant des données à caractère personnel ne doivent être conservés que durant la période nécessaire pour servir les finalités professionnelles prévues. Éliminez ensuite toutes les données à caractère personnel comme il se doit. Des informations concernant la conservation des documents sont disponibles dans la **Politique de gestion du cycle de vie des informations de Terex Corporation**.

- **Signalez immédiatement les violations de données suspectées ou potentielles.** Si vous êtes informé(e) de soupçons ou d'une possible violation de données, signalez-le immédiatement au/à la **responsable de la protection des données** et au/à la **responsable de la déontologie et du respect des lois**.

Pour toute question concernant la confidentialité ou la protection des données, contactez un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**.

CINQ CONSEILS POUR PROTÉGER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



1

Utilisez-les comme prévu.



2

Conservez-les en sécurité.



3

Vérifiez avant d'envoyer.



4

Éliminez-les une fois terminé.



5

Signalez immédiatement les violations de données suspectées ou potentielles.

LA MÉTHODE TEREX

Avec nos gouvernements et nos communautés

Le respect des lois (aussi bien leur contenu que leur esprit) fait partie de notre façon de faire. La partie qui suit, intitulée *La Méthode Terex avec nos gouvernements et nos communautés*, décrit notre engagement à agir comme une entreprise citoyenne et respectueuse à l'échelle mondiale, nationale et locale et ce que nous attendons de tous les membres d'équipes de Terex à ce sujet.

Respect des lois

Nous sommes présents partout dans le monde. Nos opérations sont donc soumises aux lois de différents pays, provinces, États, municipalités et partenariats, comme l'Union européenne.

Puisque nous sommes une société américaine, les lois américaines s'appliquent bien souvent à nos opérations et à nos sociétés affiliées, ainsi qu'aux membres d'équipes de Terex basés dans d'autres pays dans lesquels nous sommes présents. D'autres pays peuvent également appliquer leurs propres lois au-delà de leurs frontières.



Nous nous efforçons de faire preuve d'un comportement déontologique particulièrement exigeant et de respecter toutes les lois, réglementations et codes industriels applicables dans chaque pays dans lequel nous réalisons des affaires. Nous ne ferons preuve d'aucun comportement illégal par l'intermédiaire de tiers.

Il peut parfois y avoir un conflit entre les lois applicables de différents pays ou entre les lois applicables et les dispositions du Code ou de la politique de Terex. Dans ce cas, conformez-vous toujours à la loi ou à la norme imposant le comportement déontologique le plus exigeant et contactez **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** ou un avocat du **service juridique de Terex** pour vous aider à résoudre la situation.

Droits de l'homme

La défense des droits de l'homme cadre avec les valeurs de notre Méthode Terex. Nous nous soucions des droits de l'homme fondamentaux et des libertés pour tous, nous les respectons et nous les soutenons. Les droits de l'homme sont le fondement d'une société équitable, juste et durable, et leur protection relève de la responsabilité de tous les membres d'équipes. Notre société applique une tolérance zéro envers toute forme d'esclavage, de servitude, de traite d'êtres humains, de travail des enfants et de travail forcé dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous avons également mis en place des systèmes pour faire en sorte que nos produits ne contiennent pas de minerais du conflit. Lisez le tout dernier **rapport sur la stratégie sociale, environnementale et de gouvernance** de Terex Corporation pour en savoir plus sur la façon dont Terex défend les droits de l'homme, y compris son engagement envers les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Nous imposons à nos fournisseurs des normes strictes et nous attendons d'eux qu'ils se montrent responsables sur le plan social, juridique et déontologique. Nous attendons de tous les fournisseurs qui traitent avec Terex qu'ils respectent les pratiques en matière de droits de l'homme,

Terex a été la première société à commercialiser des camions utilitaires entièrement électriques.



de travail, de santé et sécurité, d'environnement et d'éthique professionnelle qui sont définies dans notre **Code de conduite des fournisseurs**.

Environnement

La mise en œuvre de principes de durabilité, la réduction de nos émissions de carbone et la lutte contre les problèmes environnementaux locaux ajoutent non seulement de la valeur à nos clients, mais reflètent également notre valeur fondamentale de civisme. Les décisions professionnelles doivent prendre en compte des moyens de réduire les consommations d'énergie, de carburant, d'eau et d'autres ressources dans nos activités et dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à améliorer l'efficacité des machines et des équipements que nous produisons et

nous pratiquons la minimisation des déchets dans nos activités, à travers le recyclage, la réutilisation et la remise à neuf. Tous les membres d'équipes sont des parties prenantes essentielles dans notre parcours de réduction de nos émissions de carbone et d'amélioration du monde dans lequel nous vivons.

Nous nous engageons à respecter entièrement l'esprit et le contenu de toutes les lois et réglementations relatives à l'environnement dans chaque pays dans lequel nous opérons. Chaque membre d'équipe de Terex est en outre tenu personnellement de signaler à son/sa supérieur(e), à un(e) professionnel(le) de la santé, de la sécurité et de l'environnement ou au/à la responsable du site toute violation ou tout déversement ou rejet dans l'environnement pour que nous puissions y remédier immédiatement.

Terex interdit, sans exception, la saisie délibérée d'informations inexactes sur un formulaire administratif, dans un rapport de suivi ou en réponse à une demande d'informations émanant d'une agence gouvernementale. Il est strictement interdit d'altérer ou de diluer des échantillons, de communiquer des informations erronées concernant les résultats des prélèvements et de passer outre les conditions des autorisations ou des protocoles applicables au recueil, à l'échantillonnage, aux tests, aux analyses ou à l'enregistrement de données environnementales. Il est par ailleurs strictement interdit de contourner tout dispositif de contrôle ou de surveillance de l'environnement en enfreignant les réglementations ou les conditions des autorisations.



Les membres d'équipes de Genie en Corée ont livré 1 000 briquettes de charbon destinées à chauffer des familles vivant dans des cabanes.

Toutes les autorisations applicables seront obtenues et les conditions de ces autorisations seront respectées. Nous nous engageons à protéger l'environnement en réduisant et en empêchant les déchets, les déversements et les rejets dans l'environnement. Nous nous efforçons également d'utiliser, de manipuler, de transporter et d'éliminer en toute sécurité toutes les matières premières, les produits et les déchets.

Soutien et implication auprès des communautés

Nous avons le privilège d'opérer au sein de nombreuses communautés à travers le monde. En tant que citoyens de ces communautés, nous devons toujours agir de manière responsable. Cela signifie mener nos opérations en toute sécurité et être préparés à toute situation d'urgence pouvant survenir.

Nous soutenons et renforçons nos communautés et contribuons au développement local en nous impliquant activement. Notre implication peut être aussi simple que de sponsoriser une organisation de jeunesse locale ou aussi complexe que d'aider à bâtir une école ou un hôpital. Nous sommes des citoyens de nos communautés. En améliorant ces communautés, nous renforçons nos entreprises.

Dons, parrainages et contributions caritatives

Les dons, les parrainages et les contributions à des œuvres caritatives effectués au nom de Terex ou avec les fonds de la société doivent être approuvés au préalable par le/la directeur/rice général(e) ou le/la responsable du site et par le/la président(e) du secteur commercial. En outre, les dons, les parrainages ou les contributions



Les membres d'équipes de MP Omagh ont participé à un « spin-o-thon » de 25 heures d'affilée en soutien à une organisation caritative locale dédiée à la santé mentale.



Questions-réponses

Les lois de protection de l'environnement sont si complexes, comment puis-je savoir si je dois m'inquiéter d'une situation particulière ?

à des œuvres caritatives (ou une série de dons, de parrainages ou de contributions à des œuvres caritatives) d'une valeur supérieure à 2 500 dollars par an doivent être également approuvés au préalable par le/la président(e) du conseil d'administration et par le Président-directeur général de Terex. Toutes les autorisations doivent être données par écrit.

Activités et contributions politiques

Nous respectons le droit des membres d'équipes de prendre part à des activités politiques ; cependant, toute décision d'implication politique est personnelle et librement consentie. Les activités politiques personnelles des membres d'équipes doivent être pratiquées sur leur temps libre et avec leurs propres ressources. Vous devez à tout moment signifier clairement que vos opinions et vos actions sont les vôtres et non celles de la société.

En raison de limites strictes concernant les activités politiques de la société, les membres d'équipes ne peuvent faire aucune contribution politique directe ou indirecte au nom de Terex ou avec les fonds de la société, excepté s'ils y ont été autorisés par écrit au préalable par le Président-directeur général, le/la **directeur/rice financier(e)** ou le/la **responsable du service juridique** de Terex Corporation. Les lois de nombreux pays limitent strictement les contributions politiques des entreprises. Enfreindre ces lois peut entraîner de lourdes sanctions, y compris des peines d'emprisonnement pour les responsables.



Testez vos connaissances

Mon responsable m'a demandé une contribution en faveur d'un candidat politique qu'il soutient. Est-ce approprié ?

Index

A

Actifs financiers 29
 Actionnaires 3, 5, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32
 Actions de Terex 28
 Activités et contributions politiques 36
 Activités extraprofessionnelles 27
 Agents 18, 20
 Agents de la fonction publique 18
 Alcool 14, 15
 Amélioration permanente 11
 Antitrust 17
 Applications basées sur le Cloud 31

B

Boycotts 22
 Brevets 29

C

Cadeaux 18, 19, 21
 CD 30
 Civisme 3, 34
 Clés USB 30
 Clients 2, 3, 5, 13, 14, 16-23, 25, 28, 29, 34
 Code de déontologie et de conduite 5, 6
 Coentreprises 5, 22
 Communautés 3, 5, 13, 33, 34, 35, 36
 Comportement individuel 11, 15
 Comptabilité 6, 24, 26, 29
 Concurrence loyale 16, 17
 Concurrent 17, 27, 30, 31
 Confidentialité et protection des données 32
 Conservation des documents 26, 32
 Consultants 5, 14
 Contributions 35, 36
 Contrôle des exportations 21, 22, 23

Contrôles 24, 26
 Corruption 6, 18, 20
 Courage 3
 Courtiers 20
 Cryptage 30

D

Décisions 3, 7, 13, 15, 27, 34
 Déversement 34
 Discrimination 6, 13, 14
 Dispositifs mobiles 30
 Distributeurs 17, 20
 Diversité 3, 12, 13
 Divertissements 18, 19
 Données à caractère personnel 32
 Dons 35, 36
 DVD 30

E

Email 32
 Enfants 29, 34
 Enquêtes publiques 15
 Esclavage 34
 Espèces 19, 20, 21, 29
 Ethicspoint 9

F

Factures 29
 Faire part de préoccupations 8, 9, 10
 Famille 7, 11, 27, 28, 29
 Fausse déclaration 25
 Fournisseurs 17, 18, 19, 27, 34
 Fraude 6, 7, 26

G

GAAP 25

H

Harcèlement 6, 14, 31
 Harcèlement sexuel 6, 14
 Hébergement 18

I

Identité 9, 12
 Importations 21
 Imprimantes 31
 Inclusion 3, 12, 13
 Informations concurrentielles 30, 31
 Informations confidentielles 15, 17, 27, 29, 30, 31
 Informations financières 15, 29
 Informations privilégiées 28
 Intégrité 3, 5, 6, 16, 17, 21, 24
 Intermédiaires 20
 Intimidation 6, 14
 Intranet 5, 9, 13, 22, 23, 30
 Investigations 26

L

Leadership au service des autres 3
 Listes de clients 29
 Listes de prestataires 29
 Lois 5, 6, 9, 10, 12, 17-23, 25-36

M

Marché 5, 13, 16, 17, 31
 Marques de commerce 29
 Médias 15
 Menaces 14
 Méthode Terex 3, 5-8, 10, 11, 14, 16, 18, 24, 31, 33, 34

O

Ordinateur de bureau 32
 Ordinateur portable 30, 32
 Ordinateurs 30, 31, 32
 Orientation sexuelle 12

P

Paiements 20, 21, 25
 Partenaires 17
 Pots-de-vin 18, 20
 Prendre les bonnes décisions 7
 Prestataires 5, 14, 29
 Principes comptables généralement établis 25
 Prix 17, 20, 27, 29
 Proches 29
 Propriété intellectuelle 29

Q

Qualité 3, 16, 17, 27

R

Race 12
 Rapports financiers 24, 25
 Réexportation 21
 Registres 25, 26
 Relations personnelles 28
 Repas 18
 Représailles 6, 8, 10, 13, 14, 36
 Réseaux 13, 15, 30, 31
 Réseaux sociaux 15, 30, 31
 Respect 3, 6, 7, 9, 10, 13, 17-23, 26-29, 31, 32, 33, 34, 36
 Respect des lois 6, 9, 10, 17-23, 26-29, 31, 32, 33, 34, 36
 Responsabilités de la direction 6
 Restrictions commerciales 21, 22, 23

S

Salons commerciaux 17
 Sanctions économiques 21, 22, 23
 Santé et sécurité 11, 34
 Secrets industriels 29
 Sécurité 3, 6, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 28, 30, 32, 34, 35
 Serveurs 31
 Service juridique de Terex 6, 17, 20, 22, 26, 28, 29, 34, 36
 Servitude 34
 Sexe 12
 Smartphones 30, 31, 32
 Supérieurs 5, 6
 Supports amovibles 30

T

Tablettes 30, 31, 32
 Télécopieurs 31
 Téléphones 31, 32
 Tenue des registres 26
 Tiers 5, 6, 9, 17, 20, 23, 29, 30, 34
 Traitement équitable 13
 Transactions équitables 17
 Transitaires 20
 Travail des enfants 34
 Travail forcé 34

V

Violence 14
 Voyages 14, 15, 18, 21